

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2012

CP 12/11-35

L'an deux mil douze, le 26 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES DE BOULOC, MONBEQUI, SAINT AMANS DE PELLAGAL,
SAINT NAUPHARY et SAVENES**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012	400 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	178 060 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	23 342 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	201 402 €
Disponible	198 598 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 23 342 € :

demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE / PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN-TALE
1) BOULOC Travaux complémentaires pour l'aménagement de l'esplanade Alis <small>Observation : Préfinancement accordé le 1^{er} octobre 2012.</small>	200	3 535	3 535	54%	<u>1 908 €</u>
2) SAVENES Aménagement de la cour d'école <small>Observation : Préfinancement accordé le 16 octobre 2012.</small>	433	6 376	6 376	31,20%	<u>1 989 €</u>

COMMUNE / PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) SAINT AMANS DE PELLAGAL Création de petits murets en pierre dans le village	225	14 970	14 970	36%	<u>5 389 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 16 octobre 2012.					
4) SAINT NAUPHARY Aménagement du parvis de l'église de Charros	1210	9 070	9 070 €	18%	<u>1 632 €</u>

demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale

COMMUNE / PROJET	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) MONBEQUI Création d'un jardin de lecture et espaces verts aux abords de l'église	15 512	15 512	36%	<u>5 584 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 22 août 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.				
6) MONBEQUI Réfection du parvis de l'église	40 470	19 000	36%	<u>6 840 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 22 août 2012. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Montalbanais – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012.				

TOTAL :23 342 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,